



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le conseil municipal dûment convoqué par voie dématérialisée, le vingt-deux septembre, s'est réuni « salon d'honneur » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, prolongées par la Loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, jusqu'au 30 septembre 2021, cette réunion s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister, à l'exception des journalistes.

Le caractère public de la réunion a été assuré par la retransmission des débats en direct sur le site internet de la Ville (http://www.ville-arcachon.fr/).

Par dérogation aux dispositions habituellement en vigueur, le conseil municipal pouvait valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice était présent ou représenté (le quorum étant habituellement fixé à la moitié). Un conseiller municipal pouvait être porteur de deux pouvoirs (contre un seul habituellement).

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjoints: CAVOLI Pierre, MARESCOT Claire, HERSZFELD Yves, DEVILLIERS Sophie, LUMMEAUX Bernard, ANTOUN May, BEUNARD Patrice, LEFEBVRE Patrick Mmes et MM. les Conseillers Municipaux: DUBROCA Monique, CAUSSARIEU Martine, FABRE Jacques, CASSOT Catherine, BILLET Marie-Josée, SCAPPAZZONI Paul, PEYROT Christophe, MOULS Christiane, CAPTUS Patrick, DURAN-SIBE Isabelle, DZIURA Isabelle, NONI Hervé, SOULIER Nicolas, BONNIN Alexis, PARIS Jade, GIRARDET Maxime, ROBICQUET Béatrice, BAUDE Vital, PANONACLE Christian.

Ont Donne Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Ge	énéral des Collectivités Territoriales
Geneviève BORDEDEBAT	Claire MARESCOT
N. P. LIMOUTIN	D. L. DELINIADD

Julien GHYSELS...... Hervé NONI

Etait absent excusé :

Sébastien HENIN.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : M. Maxime GIRARDET et du secrétaire adjoint de séance : Mme Jade PARIS. Ils sont désignés à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNIC	CATIONS	
Compte rendu en a	application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territor	riales et communication sur les marchés
C21.09_13	Etat annuel des indemnités de fonction perçues par les conseillers municipaux	PRIS ACTE
C21.09_14	Local à usage de bar-restaurant allée des Goëlands – PRIS AC convention d'occupation domaniale du 1er mars 2021	
Compte-rendu des	jugements et instances	
	NEANT	
Divers		
	NEANT	

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
FINANCES		
D21.09_63	Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde - Modification des statuts (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_64	Contribution sur les eaux minérales (Rapporteur : Mme MOULS)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_65	Don d'une place de spectacle pour les personnes volontaires participant au Centre de vaccination COVID 19 (Rapporteur : Mme CAUSSARIEU)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_66	Tarifs 2021 (Rapporteur : M. GIRARDET)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_67	Admission en non-valeurs (Rapporteur : Mme DUBROCA)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_68	Créances éteintes (Rapporteur : Mme BILLET)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_69	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation (Rapporteur : Mme DZIURA)	Favorable à l'UNANIMITE
ADMINISTRATI	ON GENERALE & GESTION DU DOMAINE	
D21.09_70	Servitude de passage concédée au profit d'ENEDIS sur la propriété de la Commune cadastrée AO 136 sise 53 rue Saint Elme à Arcachon (Rapporteur : M. LEFEBVRE)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_71	Lancement de la procédure de modification du cahier des charges du lotissement "PARC PEREIRE" (Rapporteur : M. NONI)	Favorable à la MAJORITE Contre : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE) Abstention : 1 (C. PANONACLE) Ne prend pas part au vote : 1 (M-J. BILLET)

D21.09_72	Acquisition de biens sans maître cadastrés AD 7, AD 8 et AD 9 sis avenue Saint-François d'Assise à Arcachon (Rapporteur : M. FOULON)	Favorable à l'UNANIMITE
MARCHES PL	JBLICS	
D21.09_73	Fourniture de mobiliers urbains (Rapporteur : Mme PARIS)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_74	Réhabilitation/reconstruction de l'école Paul BERT - validation du programme et lancement du concours de maîtrise d'oeuvre (Rapporteur : M. LEFEBVRE)	Favorable à l'UNANIMITE
	Amendement n°1 de M. BAUDE :	
	 - Pour la mise en délibération : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, C. PANONACLE) - Pour le renvoi à une commission : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, C. PANONACLE) - Pour le rejet : 29 L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ 	
	Amendement n°2 de M. BAUDE :	
	 - Pour la mise en délibération : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, C. PANONACLE) - Pour le renvoi à une commission : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, C. PANONACLE) - Pour le rejet : 29 L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ 	

SERVICES DELEGUES

D21.09_75 Désignation du nouveau directeur général de la	i regie du
--	------------

port d'Arcachon - (Rapporteur : M. FOULON)

Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention: 2 (B. ROBICQUET, V.

BAUDE)

Ne prend pas part au vote : 1 (Y. HERSZFELD en sa qualité de salarié du port)

RESS	OUR	CES	HUM	AINES

D21.09_76	Evolution du tableau des effectifs (Rapporteur : M. CAVOLI)	Favorable à l'UNANIMITE	
D21.09_77	Attribution de véhicules (Rapporteur : M. FABRE)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Abstention : 1 (C. PANONACLE)	
D21.09_78	Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (Rapporteur : M. GIRARDET)	Favorable à l'UNANIMITE	

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

D21.09_79 Forfait Post-Stationnement - Convention entre la Ville

d'Arcachon et la COBAS - année 2022 (Rapporteur : Mme CASSOT)

Favorable à l'UNANIMITE

Monsieur Le Maire annonce un prochain conseil en novembre 2021 et lève la séance à 16H07. VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le - 1 OCT. 2021

Yves FOULON Maire d'Arcachon Président du SIBA Conseiller Régional